

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Déroulement de l'enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Durance en vue de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux.**

## **Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne**

Par arrêté **G-2022-001**, en date du 1<sup>er</sup> février 2022, le Président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, relative à la mise en compatibilité du P.L.U de la commune de Durance dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de cette mise en compatibilité du P.L.U de Durance dans le cadre de cette déclaration de projet.

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de cette mise en compatibilité du P.L.U de la commune de Durance.

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 28 février 2022 à 9 heures** au **jeudi 31 mars 2022 à 17 heures inclus** pour une durée de **32 jours**, à la mairie de Durance et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Daniel MARTET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à la mairie de Durance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Durance, soit les **lundis et mercredis de 14 heures à 18 heures 30 et le vendredi de 9 heures à 13 heures** et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30**, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de la communauté de communes, 2 366 Route des Châteaux, 47 250 Grézet-Cavagnan, siège de l'enquête publique. Le public peut également transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur par voie électronique à l'adresse mël suivante : [plu@3clg.fr](mailto:plu@3clg.fr). Les courriels, courriers, documents et observations ainsi transmis seront dès leur réception versés au registre d'enquête ouvert au siège de la communauté de communes pour l'enquête publique et tenus à la disposition du public.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. Le dossier est également consultable sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : [www.3clg.fr](http://www.3clg.fr) rubrique « **Enquête publique relative à la mise en compatibilité n°2 PLU DURANCE** ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Durance :

- **Le mercredi 16 mars 2022, de 14 heures à 17 heures ;**
- **Le vendredi 25 mars 2022, de 9 heures à 12 heures ;**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne :

- **Le lundi 28 février 2022, de 9 heures à 12 heures ;**
- **Le jeudi 31 mars 2022, de 14 heures à 17 heures.**

**Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur qui transmettra au Président de la communauté de communes, son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Durance (47 420), aux jours et heures habituels d'ouvertures ainsi qu'au siège de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne (2 366, Route des Châteaux 47 250 Grézet-Cavagnan), aux jours et heures habituels d'ouvertures définis ci-dessus.

Le rapport et les conclusions et avis motivés seront communiqués aux personnes intéressées qui en feront la demande au maire de Durance et au Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne et à leur frais.

Le Président,

Raymond GIRARDI